MUNICIPALITÉ DE
Saint-Jean-de-Matha
Force et nature!

L'INFO MATHA

ÉDITION **PRINTEMPS 2025**

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Suivez-nous !

Site Web
www.municipalitestjeandematha.qc.ca

Facebook
www.fb.com/saintjeandematha.ca

Instagram
www.instagram.com/saintjeandematha

Pour rester informé : Abonnez-vous à notre infolettre et à notre système d'alerte !

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha met à votre disposition un système d'alerte pour vous transmettre toutes les informations importantes et urgentes : avis d'ébullition, fermetures de routes, pannes, services municipaux et plus encore !

Créez votre compte dès maintenant sur : www.citoyen.municipalitestjeandematha.qc.ca

Ne manquez aucune mise à jour importante pour votre sécurité et votre quotidien !

Organismes

Association du lac Berthier
associationlacberthier@gmail.com

Association de protection du lac Mondor
assolacmondor@gmail.com

Association pour la protection de l'environnement de lac Noir et de la rivière Noire (APELNRN)
514 592-6989 — www.apelnrn.ca

Au Cœur des femmes
450 886-9171 — animation@coeurdesfemmes.org

Carrefour Jeunesse Emploi Matawinie
450 886-9171 — www.cjematawinie.qc.ca

Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est
450 889-1912

La Corde à Linge
450 756-7136 — 180-A rue Sainte-Louise
lacordealinge2021@gmail.com

Les Chevaliers de Colomb – Conseil 7661
450 803-3384

Le Chœur de Matha
www.choeurdematha.com

Club Quad Mégaroues
megaroues@hotmail.com

Club motoneige Guillaume-Tell
450 886-3216 — www.clubmotoneigeguillaumetell.com

Club de pétanque Louis-Cyr
450 803-4562

CPE Pain de sucre
450 886-2958 — 180, rue Lessard

Les Cuisines collectives Matha
450 886-1944 — www.cuisinesdematha.com

Défi-Famille Matawinie
450 886-0458 — 244, rue Sainte-Louise
www.defifamillematawinie.org

Denrées Matha et ses voisins
450 886-0222

Les Étoiles argentées – Club FADOQ
450 886-5039

L'Abbaye Val Notre-Dame
www.abbayevalnotredame.ca

La Guilde du Pain d'Épices
450 886-2542 — www.paindepice.org

Maison des jeunes Le Gros Orteil
450 886-0185 — 85, rue Principale

Maison Louis-Cyr
450 886-1666 — www.maisonlouiscyr.com

Marché Fermier Saint-Jean-de-Matha
fb.com/marchefermier.matha

Mouvement écologique Mathalois
450 886-3297

Paroisse Sainte-Trinité
450 886-3747

Regroupement des voisins du lac Noir
fb.com/regroupementdesvoisinsdulacnoir

Sommaire

Mot du maire 4
Informations municipales 5
Loisirs et culture 7
Bibliothèque 13
Urbanisme et environnement 14
Service Incendie 17
Babillard des organismes 19

sommaire

Numéros importants

Urgence / Incendie / Ambulance / Police : 911

Aide abus aînés : 1 888 489-2287

Centre antipoison du Québec : 1 800 463-5060

Centre de prévention du suicide de Lanaudière :
1 866 277-3553

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) Lanaudière : 450 756-4555

État des routes : 511

Info-Crime : 1 800 711-1800

Info-Santé : 811

Le Carrefour canin de Lanaudière : 450 752-2646

SOS violence conjugale : 1 800 363-9010

Mot du maire

Chers citoyens et citoyennes,

Le printemps est à nos portes, apportant avec lui un renouveau tant attendu. C'est une saison où la nature se réveille, où nos espaces verts s'animent et où nous pouvons enfin profiter pleinement de notre magnifique environnement. Je tiens à souligner que le Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles est un véritable joyau naturel qui nous appartient à tous. C'est un lieu privilégié pour se ressourcer, se promener et admirer la beauté de notre territoire.

Cependant, le printemps amène aussi son lot de défis. La fonte des neiges et la crue des eaux sont des phénomènes que nous surveillons de près afin d'être prêts à intervenir et à soutenir les citoyens qui pourraient être touchés. Votre sécurité est notre priorité, et nous mettons tout en œuvre pour assurer une préparation efficace à toute éventualité.

Dans cette même volonté d'assurer la sécurité de tous, nous sommes fiers d'annoncer un grand projet pour notre municipalité : la construction d'une nouvelle caserne. Ce projet est lié à notre engagement à offrir des infrastructures modernes et adaptées à nos pompiers et premiers répondants. Cette nouvelle caserne leur permettra d'intervenir encore plus efficacement et de mieux protéger notre communauté. Le printemps est aussi synonyme de travaux d'entretien sur nos routes et nos bâtiments municipaux. Ces interventions sont essentielles pour assurer des infrastructures sécuritaires et durables. Nous vous remercions à l'avance pour votre patience et votre collaboration durant ces périodes d'amélioration.

Enfin, je vous invite à profiter des nombreuses activités qui seront offertes au cours des prochaines semaines. Ce sont d'excellentes occasions de se retrouver, de tisser des liens et de faire vivre notre bel esprit de communauté.

Je vous souhaite à toutes et à tous un printemps agréable et sécuritaire !

SYLVAIN ROBERGE
Maire

mot du maire

Votre conseil municipal

JOHNNY MARTEL
Conseiller siège N° 1

LOUISE SICURO
Conseillère siège N° 2

SONIA BRUNEAU
Conseillère siège N° 3

STÉPHANIE DRAINVILLE
Conseillère siège N° 4

MARCO GEOFFROY
Conseiller siège N° 5

LUC LEFEBVRE
Conseiller siège N° 6

HORAIRE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi :
8 h 30 à 12 h / 13 h à 17 h

Jeudi :
8 h 30 à 12 h / 13 h à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Sam. et dim. : Fermé

Séances du conseil municipal

SCÉANCES À VENIR :

- 2 avril 2025
- 7 mai 2025
- 4 juin 2025
- 2 juill. 2025

Les séances du conseil sont ouvertes au public. Elles se déroulent au Centre Culturel situé au 86, rue Archambault, à 19 h 30.

POUR NOUS JOINDRE : 450 886-3867

Réception :
Poste 100 — info@matha.ca

Urbanisme et environnement :
direction.urbanisme@matha.ca

Loisirs :
Poste 300 — loisirs@matha.ca

Travaux publics :
Poste 400 — direction.tp@matha.ca

Communications : Poste 106
communications@matha.ca

Bibliothèque : 450 886-5855

Caserne : 450 886-2513

Informations municipales

RDD (Récupération des résidus domestiques dangereux)

Matières acceptées : peinture, vernis, teinture, médicaments, batteries d'auto, piles, pesticides, néons, huiles usées, aérosol, bouteilles de propane, ampoules, etc.

CHANGEMENT DE LIEU DE DÉPÔT :

Garage municipal : 150, rue Amélie — Le 1er samedi du mois entre 9 h et 12 h

* Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos articles aux jours et heures prévus.

Récupération des articles électroniques

Merci de déposer les articles dans les contenants en métal à l'extérieur et prévus à cet effet (conteneurs verts).

Adresse : 1171, route Louis-Cyr (AMC Informatique) — Téléphone : 450 886-5252

Permis de brûlage

Pour plus d'informations, veuillez téléphoner au 450 886-2513.

informations

Écocentre

RECYCLAGE SGSF

HORAIRE

Mercredi :
8h à 12h / 13h à 16h30

Vendredi : 13h à 16h30

Samedi : 8h à 15h

Le service d'écocentre est offert à tous les résidents de la municipalité de St-Jean-de-Matha. Il est possible d'y apporter jusqu'à 5 verges par an gratuitement. Vous aurez besoin de votre compte de taxes municipales. Le volume supplémentaire sera facturé.

Les matériaux autorisés sont les suivants :

Bois, Asphalte, béton, brique, roches, sables, bardeaux, résidus de rénovation, électroménagers, métaux, pneus (des frais de 5 $ sont applicables pour chaque pneu apporté sur roue).

Les matériaux suivants sont refusés :

Déchets industriels et radioactifs, déchets médicaux, animaux, résidus domestiques dangereux, déchets résidentiels, encombrants, sable et terre contaminée.

Nous vous demandons de faire preuve de respect et de courtoisie lors de votre visite à l'écocentre. Merci de votre collaboration !

Adresse : 341, rang Saint-François — Téléphone : 450 886-5586

Important !

Collecte des matières résiduelles

Toutes en plastique, toutes consignées !

Bonne nouvelle pour l'environnement ! Vous bouteilles d'eau, d'eau pétillante et de jus en plastique et toute autre boisson vendue dans un contenant de plastique de 100 mL à 2 L sont maintenant consignées.

Rapportez-les dans un lieu de retour prévu à cet effet et obtenez un remboursement de 10 cents par contenant.

Pour en savoir plus : www.consignaction.ca/modernisation

Changement d'adresse : N'oubliez pas de nous en informer !

Vous avez récemment déménagé ou changé d'adresse ?

La Municipalité ne met pas automatiquement à jour votre adresse lors de la réception d'un acte notarié, car nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit de votre adresse principale ou non. Pour éviter tout problème de communication, il est important de nous transmettre votre nouvelle adresse dès que possible.

La façon la plus simple et rapide de le faire est de remplir le formulaire disponible sur notre site Web : www.municipalitestjeandematha.qc.ca.

Merci de votre collaboration !

Loisirs et culture

Retour sur les événements de la saison précédente :

Fête de Noël – 8 décembre 2024

Environ 450 personnes dont 190 enfants ont eu la chance de rencontrer le Père Noël ! Une journée inoubliable et des plus festives à l'approche du temps des Fêtes !

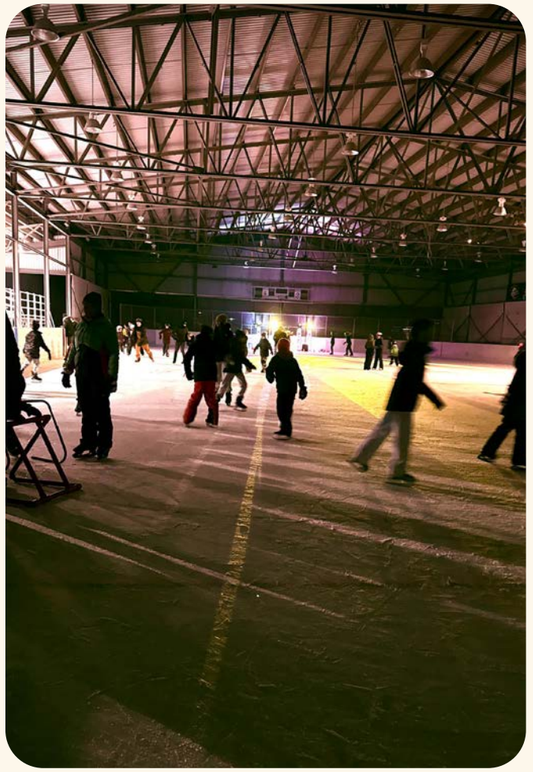

Disco Patinoire – 17 janvier 2025

Avec une température hivernale parfaite, environ 250 patineurs se sont relayés toute la soirée sous le préau tout en s'amusant sur une ambiance musicale et lumineuse et tout en dégustant un bon chocolat chaud et de délicieux beignes d'antan !

Événements à venir :

L'ÉDITION 2024 DE LA CORVÉE CITOYENNE

3 mai 2025 – Grande corvée citoyenne

Une 7e édition de cet incontournable Mathalois !

Cette année, l'événement se déroulera en bordure de la route 131, entre le rang Sainte-Louise Est et le pont Albert-Chartier (rivière Noire). Sous la protection de véhicules d'escorte du Service des travaux publics. Le comité encourage aussi tous les citoyens et bénévoles à adopter et nettoyer une portion de chemin dès la fonte des neiges. Partager-nous vos bons coups et vos photos !

Matériel fourni et disponible en tout temps : Gants, dossards, chaudières, pinces ramasse-déchets, sacs à ordures

Pour plus d'informations, communiquez avec Johnny Martel au 450 916-0742
ou au grandecorveematha@gmail.com

10 mai 2025 – La journée de l'Arbre et du Compost

***Voir la section « Babillard des organismes » à la page 22 pour plus d'informations.**

22 mai 2025 – Festival Petits Bonheurs

La Municipalité est heureuse d'offrir une belle programmation d'activités pour les jeunes de l'école Bernèche et du CPE.

Pour nos citoyens, une soirée magique vous attend : Contes en pyjama avec la conteuse Eveline Ménard.

Autour du feu, sous une couverture de douceur, venez-vous laisser bercer par des contes et chansonnettes qui réchauffent le cœur. Ces histoires vous feront rire et sourire dans une ambiance chaleureuse.

Enfilez votre pyjama préféré et joignez-vous à nous pour une soirée féerique !

Adresse : 86, rue Archambault (au Centre culturel) — Heure : 18 h

31 mai 2025 – La Fête Éco-familiale

Sensibilisation et protection de l'environnement à l'horaire, venez discuter de vos préoccupations !

- ✓ Différents kiosques et activités pour toute la famille
- ✓ Tirage d'arbres fruitiers et de végétaux de rives

Adresse : 86, rue Archambault (au Centre culturel) — Heure : 10 h à 15 h.

Inscription sur place lors de l'événement pour les citoyens Mathalois*.

*Des conditions s'appliquent, quantités limitées et une inscription par adresse.

Camp de jour « Un été sous le signe de la magie »

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha est heureuse d'annoncer le retour de son camp de jour pour l'été 2025, avec une thématique qui enchantera les jeunes : Harry Potter et la magie !

- ✓ Dates du camp : 25 juin au 15 août (8 semaines)
- ✓ Période d'inscription : Du 1er au 25 avril (réservé aux résidents)

Les inscriptions se font via Qidigo (lien disponible sur notre site Web et nos réseaux sociaux) ou par téléphone au 450 886-3867.

Offrez à vos enfants un été rempli d'aventures et de découvertes magiques !

Programmation des loisirs du printemps

UNE SAISON D'ACTIVITÉS POUR TOUS !

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha vous propose une programmation de printemps variée, adaptée à tous les goûts ! Que ce soit pour bouger, apprendre ou se divertir, il y en aura pour tout le monde.

- ✓ Début des activités : Semaine du 21 avril (durée de 8 semaines)
- ✓ Période d'inscription : Du 7 au 20 avril
- ✓ Inscription : Sur Qidigo (lien disponible sur notre site Web et nos réseaux sociaux) ou par téléphone au 450 886-3867.

Les cours offerts seront similaires à ceux de la session d'hiver. Ne manquez pas cette belle occasion de profiter du printemps en bonne compagnie !

Subvention pour les activités familiales réalisées lors de la semaine de relâche scolaire

Nous offrons aux familles Mathaloises un remboursement équivalent à 100 % des coûts d'activités sportives, de plein air ou culturelles dans la région de Lanaudière pendant les cinq jours (lundi au vendredi) de la semaine de relâche scolaire. Remboursement maximum de 300 $ par famille. Un formulaire de réclamation, disponible sur notre site Web, ainsi qu'une preuve de paiement sont requis pour avoir accès au remboursement.

Exemples d'activités admissibles : ski alpin, cinéma, jeux d'évasion, glissades, Arbraska, bowling, zoo, randonnée équestre, musée et autres. L'activité doit être offerte sur le territoire de Lanaudière.

Informations sur le programme de contribution financière aux activités de sport, loisirs et culture

Ce programme offre à nos résidents âgés de 17 ans et moins ou de 60 ans et plus un remboursement équivalent à 50 % des coûts d'inscription à des cours sportifs ou culturels pour un maximum de 200 $ par année par citoyen. Consultez notre site Web ou contactez-nous pour connaitre les conditions et modalités applicables. Les formulaires y sont également disponibles.

Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

INVITATION À DÉCOUVRIR LE PARC RÉGIONAL DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES

Chers résidents de Saint-Jean-de-Matha, c'est avec plaisir que nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir notre magnifique Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles. En cette saison de fonte des neiges, vous serez éblouis par la vue spectaculaire des chutes et le débit impressionnant de la rivière. Un véritable spectacle naturel à ne pas manquer !

Le parc offre des sentiers pour tous les niveaux. Pour les plus aventuriers, le nouveau sentier #18 intitulé Le Berceau, un parcours de 1,6 km, vous permettra de vivre une expérience immersive dans la nature. Si vous préférez une promenade plus accessible, le sentier #17 Manon Ritchie, une boucle de 1,1 km au niveau débutant, est une option idéale pour découvrir les paysages tout en profitant d'une marche agréable.

ACCÈS GRATUIT AUX RÉSIDENTS

Comme vous le savez sans doute, pour les résidents de Saint-Jean-de-Matha, l'entrée au parc est gratuite ! Il vous suffit de vous rendre au bureau de la Municipalité, munis d'une preuve de résidence, pour obtenir un code promo qui vous permettra de vous inscrire et d'obtenir votre carte de membre. Ensuite, visitez le site Web du parc, www.parcdeschutes.com dans la section **Horaires et tarifs**, ajoutez votre carte, cliquez sur « Suivant » et entrez votre code promo dans la case prévue à cet effet. Une fois la transaction terminée, vous pourrez imprimer votre carte et profiter de votre accès gratuit.

HORAIRE - CONDITIONS

Le Parc est ouvert du levé au coucher de soleil. Pensez à mettre des crampons sur vos bottes, au besoin, les sentiers peuvent être boueux à cette période de l'année.

Venez explorer ce joyau naturel, que ce soit pour une sortie en famille, entre amis ou en solo. Le Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles vous attend !

Au plaisir de vous y voir !

ATELIERS DE PHOTOGRAPHIE

Avis au photographe en herbe ou amateur, des ateliers auront lieu au Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles au courant de l'année 2025. En plus de vos explorations sur les sentiers, le parc offre également une belle occasion d'enrichir votre expérience avec ces activités de photographies nature et oiseaux. Que vous soyez un passionné ou un amateur désireux d'apprendre, ce sera de belles occasions qui vous permettront d'immortaliser la beauté des paysages et de la faune qui peuplent notre parc. Différents thèmes seront abordés tel que paysages hivernaux, printaniers et automnaux, macrophotographie (fleurs, insectes, champignons), photographie d'oiseaux, selon les saisons.

Les ateliers seront organisés selon l'horaire suivant : 2 h de théorie (comprendre les différentes fonctions d'un appareil photographie ou de la photo avec un téléphone cellulaire principalement sous Android, le triangle d'exposition (vitesse, ouverture et iso), comment prendre des belles photos dans la nature, etc.) et 2 h de pratiques en marchant dans le parc. Le tout avec votre guide animateur qui est photographe depuis 2003.

Restez à l'affût de nos publications sur Facebook et sur notre site Web pour connaître les dates et les détails de ces ateliers. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour vous inscrire et participer à ces activités enrichissantes. Ne manquez pas cette chance de perfectionner vos compétences tout en découvrant la nature sous un autre angle !

VOUS REPÉRER SUR NOS SENTIERS

Avant de partir, n'oubliez pas de télécharger l'application **Ondago**. Cette application vous permet de vous repérer en temps réel sur les sentiers du parc. Pensez à télécharger les cartes du parc à l'avance, car le réseau mobile n'est pas garanti une fois sur place. Une fois les cartes téléchargées, vous pourrez les utiliser même sans connexion.

Bibliothèque

Et si la bibliothèque était la **GOAT ?**

Bon ! Maintenant que j'ai l'attention des pré-ados et ados et que j'ai sûrement perdu la plupart des adultes, j'en profite pour vanter toutes les possibilités que notre belle bibliothèque municipale nous offre, et ce gratuitement !

Que tu aimes l'horreur (*gore*), le fantastique, les thrillers, les romans d'amour, les bandes dessinées et j'en passe, je t'invite à venir découvrir les trésors de celle-ci ! Tout y est pour allumer en toi l'étincelle et te donner le goût de te perdre des heures, loin de ton *cell*, dans des histoires incroyables où tu vas te dire, wow, ça **slay !** Alors, gêne-toi pas, y'a rien de plus beau et de plus louable que la lecture. Même que si t'as la **flemme**, ça pourrait te remonter le moral un brin. Sans t'en rendre compte, tu apprends le français en vivant des émotions fortes ! Un peu comme si tu faisais une dictée en étant assis dans une montagne russe à la Ronde… ok ça c'est **sketch !**

La bibliothèque est ouverte vraiment souvent donc pas d'excuses et ils ont même une page Facebook : Bibliothèque Louis Landry/Saint Jean de Matha. Un petit *like* et il ne manque plus que toi ! À bientôt !

GENEVIÈVE « *QUEEN* » HÉROUX, FIDÈLE ABONNÉE

LEXIQUE DES ADOS

GOAT : Greatest Of All Time (meilleur(e) de tous les temps)

Slay : C'est incroyable !

Flemme : S'ennuyer, paresse

Sketch : Bizarre

DON DE LIVRES

Nous acceptons les dons de livres avec plaisir sauf ceux-ci :

- X Livres en mauvais état : sales, brisés, pages jaunies, déchirées, tachées ou crayonnées ;
- X Encyclopédies et les livres de l'année (Grolier) ;
- X Livres scolaires (physique, chimie, biologie, maths…) ;
- X Tout connaître et les livres d'informatique.

HORAIRE

Lundi : 18 h à 20 h

Mardi : Fermé

Mercredi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 18 h à 20 h

Samedi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h

Dimanche : Fermé

Rappel

Un lundi soir sur deux, il y a une soirée de jeux de société avec Louis-Simon Ducharme !

Informez-vous en appelant directement à la bibliothèque au **450 886-5855.**

Urbanisme et environnement

Délai permis et certificats d'autorisation

Vous planifiez des travaux ? Que ce soit pour une nouvelle construction, une rénovation ou un agrandissement, n'oubliez pas que certains projets nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation. Déposez votre demande en avance !

DÉLAI DE TRAITEMENT

Nous faisons tout notre possible pour émettre un permis en 10 jours ouvrables, mais sachez que le délai réglementaire est de 30 jours suivant la réception d'un dossier complet.

UN DOSSIER COMPLET, C'EST QUOI ?

Votre demande doit inclure tous les documents exigés et les frais applicables doivent être acquittés. Si votre dossier est incomplet ou imprécis, le délai ne commencera qu'au moment où tout sera en règle.

ANTICIPEZ VOS DEMANDES !

Afin d'éviter des retards dans vos projets, déposez votre demande dès que possible. Avec la hausse des demandes au printemps et à l'été, mieux vaut ne pas attendre la dernière minute !

Besoin d'information ? Contactez-nous et nous vous guiderons dans votre démarche !

Abri d'auto temporaire (type Tempo)

Avec l'hiver bien installé, plusieurs citoyens installent un abri d'auto temporaire (type Tempo) pour protéger leur véhicule des intempéries. C'est une solution pratique, mais saviez-vous qu'il y a des règles à respecter ?

- ✓ **Période d'installation :** Les abris temporaires sont permis du 1er octobre au 1er mai. Passé ce délai, ils doivent être complètement démontés.
- ✓ **Distance minimale :** Votre abri doit être installé à au moins 3 mètres (9,84 pi) de la rue afin d'assurer la sécurité et la visibilité pour tous.
- ✓ **Matériaux réglementaires :** L'armature de l'abri doit être en métal tubulaire démontable et capable de résister aux intempéries. Le revêtement extérieur doit être en toile tissée ou en panneaux peints démontables.
- ✓ **Entreposage hors saison :** Une fois la saison terminée, la structure peut être entreposée dans votre cour arrière, à condition qu'elle ne soit pas visible de la rue. Une seule structure est autorisée par terrain, sauf si votre cour arrière est située en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau.

En respectant ces règles, vous contribuez à garder notre municipalité sécuritaire et harmonieuse.

Piscines résidentielles

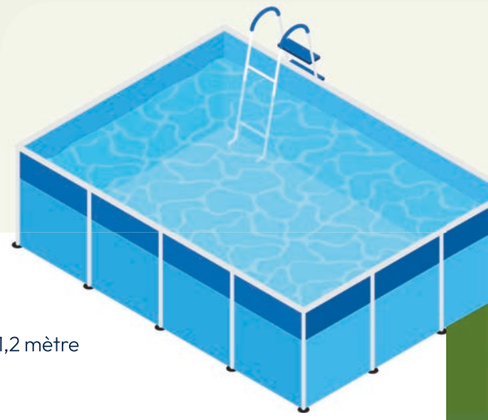

Si vous possédez une piscine ou un spa de 2 000 litres et plus, vous devez vous assurer qu'ils respectent les normes de sécurité en vigueur. Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec impose à tous les propriétaires, y compris ceux ayant installé leur piscine avant 2010, d'apporter les ajustements nécessaires d'ici le 30 septembre 2025.

LES PRINCIPALES RÈGLES À RESPECTER

Enceinte sécurisée : Toute piscine creusée ou hors terre accessible à moins de 1,2 mètre (3,94 pi) du sol doit être protégée par une enceinte conforme, soit :

- D'une hauteur minimale de 1,2 mètre (3,94 pi).
- Sans éléments de fixation, saillies ou parties ajourées pouvant faciliter l'escalade.
- Empêchant le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre (afin de limiter les risques d'intrusion d'un enfant en bas âge).
- Munie d'une porte avec fermeture et verrouillage automatique.

Source de l'image : https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine

Échelle sécurisée : Pour les piscines hors terre, l'échelle doit être escamotable et verrouillée lorsqu'elle n'est pas utilisée, sauf si une plateforme d'accès sécurisée est en place.

Trottoirs antidérapants : Autour des piscines creusées, un trottoir d'au moins 1 mètre de large doit être installé pour prévenir les chutes.

POURQUOI S'Y PRENDRE DÈS MAINTENANT ?

Avec la date limite qui approche, il est conseillé de vérifier dès maintenant si votre piscine est conforme et d'apporter les ajustements nécessaires avant la prochaine saison estivale. Cela vous permettra d'éviter des désagréments et de garantir la sécurité de tous, notamment des jeunes enfants.

⚠ Assurez-vous d'être aux normes d'ici le **30 septembre 2025**.

Besoin de plus d'informations ?

Consultez les règlements municipaux ou contactez-nous pour vous assurer que votre installation respecte bien les normes en vigueur. Un été en toute sécurité, ça commence maintenant !

urbanisme

Bandes de protection riveraine

LAC | RIVIÈRE | RUISSEAU | MILIEU HUMIDE

Avant tous travaux en rive, informez-vous auprès de la municipalité. Nous saurons vous guider à travers les demandes de permis et certificats requis ainsi que les situations nécessitant une autorisation ministérielle.

Des mesures seront entreprises auprès des citoyens pour obliger la revégétalisation des rives sur une bande minimale de 5 mètres. Cesser de tondre la pelouse à proximité des plans d'eau et opter pour des végétaux herbacés, arbustifs et arborescents indigènes.

Pour consulter vos organismes de bassin versant pour des services adaptés :

- la Zone Bayonne — www.zonebayonne.com
- L'Assomption — www.cara.qc.ca
- la coopérative le RAPPEL — www.rappel.qc.ca

Programme d'aide financière pour la réduction des déchets domestiques

Le programme pour l'utilisation de couches et sous-vêtement lavables et réutilisables est de retour pour 2025 !

Pour tous les détails, consulter la section **Politiques et programmes** de notre site Web pour connaître les conditions d'admissibilité et la procédure pour effectuer une demande d'aide financière.

PRODUITS LAVABLES ET RÉUTILISABLES ASSUJETTIS AU PROGRAMME			
Couches pour bébé	Coupes menstruelles	Protège-dessous	Compresses d'allaitement
Culottes d'entraînement à la propreté	Serviettes hygiéniques	Sous-vêtements de menstruations	Couches, protections hygiéniques et sous-vêtements absorbants

Pour toutes questions, contactez-nous :
450 886-867, poste 202 — inspecteur.environnement@matha.ca

Nous encourageons le choix écoresponsable des familles Mathaloises à réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Sécurité Incendie

Soyez prêts pour les crues printanières !

Le printemps approche à grands pas, et avec lui, les risques de crues printanières. Le Service de Sécurité Incendie, en collaboration avec la municipalité, redouble d'efforts chaque année pour prévenir ces situations et assurer votre sécurité. Mais votre préparation est tout aussi essentielle !

UN PLAN DE SÉCURITÉ POUR VOUS PROTÉGER

La Municipalité et le Service de Sécurité Incendie ont mis en place un plan de sécurité civile visant à :

- ✓ Assurer la protection des citoyens ;
- ✓ Sauvegarder leurs biens ;
- ✓ Offrir un hébergement temporaire en cas de besoin ;
- ✓ Atténuer les conséquences des sinistres.

Malgré ces mesures, des situations imprévues peuvent survenir. C'est pourquoi il est important d'être prêt !

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

En tout temps, assurez-vous :

- ✓ Que votre résidence et vos biens sont bien assurés ;
- ✓ D'avoir un plan d'urgence familial ;
- ✓ De disposer d'une trousse d'urgence ;
- ✓ De connaître les risques d'inondation dans votre secteur ;
- ✓ De suivre l'évolution de la situation et les consignes des autorités ;
- ✓ De vous inscrire aux alertes municipales pour recevoir les informations essentielles.

sécurité incendie

Ce que l'on doit en retenir : La prévention et l'éducation du public, c'est ce qui fait toute la différence !

VOTRE AUTONOMIE, UNE PRIORITÉ

En situation d'urgence, vous êtes le premier responsable de votre sécurité et de celle de votre famille. Il est recommandé de prévoir une autonomie d'au moins 72 heures. Ayez toujours à portée de main les articles essentiels regroupés dans une trousse d'urgence placée dans un endroit accessible.

LISTE DES ARTICLES À PRÉVOIR

- Eau potable (6 litres par personne) ;
- Nourriture non périssable pour au moins 3 jours ;
- Un peu d'argent comptant ;
- Ouvre-boîte manuel ;
- Médicaments essentiels ;
- Radio à piles et piles de rechange ;
- Lampe de poche ou lampe à manivelle ;
- Allumettes, briquet et chandelles ;
- Trousse de premiers soins.

Vérifiez chaque année votre trousse : remplacez les piles, l'eau et les aliments périmés. Si vous avez des enfants, expliquez-leur où se trouve la trousse et comment l'utiliser. Assurez-vous qu'ils connaissent les consignes de sécurité et qu'ils savent quoi faire en cas d'urgence, surtout s'ils sont seuls à la maison.

EN CAS D'ÉVACUATION

Si une alerte est donnée et que vous devez quitter votre domicile, appliquez votre plan d'urgence et emportez vos articles essentiels (vêtements, médicaments, produits d'hygiène, documents importants).

Avant de partir :

- ✓ Suivez les consignes des autorités ;
- ✓ Informez-vous sur les services offerts par la municipalité, tels que l'hébergement temporaire ;
- ✓ Avertissez les autorités si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement officiel ;
- ✓ Consultez les communications officielles sur le site Web de la municipalité, sa page Facebook, les alertes municipales ou en composant le 450 886-3867, poste 500 ;
- ✓ Empruntez les routes recommandées et évitez les zones inondées ;
- ✓ Restez informé et suivez les consignes des autorités.

Nous vous souhaitons un printemps sécuritaire ! Restez vigilants et préparés.

JEAN-FRANÇOIS BRUNEAU
Directeur du SSI

Babillard des organismes

Maison des forestibles de l'Abbaye

LES ACTIVITÉS DE LA MAISON DES FORESTIBLES DE L'ABBAYE CE PRINTEMPS

Saviez-vous que l'Abbaye Val Notre-Dame valorise les produits comestibles de sa forêt de 187 hectares ?

Ces petits fruits, légumes forestiers, champignons sauvages, etc que l'on nomme aussi forestibles, sont ensuite transformés en différents produits qui sont vendus au Magasin de l'Abbaye, tels : caramel au sapin, chocolats forestiers, crème de champignons sauvages, tisanes et sirops variés, etc.

La Maison des forestibles de l'Abbaye, de son côté, offre des formations pour se familiariser avec la cueillette sauvage, l'utilisation culinaire et les propriétés des plantes.

Ce printemps vous pouvez participer à l'une des activités suivante :

- Plantes comestibles du printemps ;
- Cultiver des champignons au jardin ;
- Le pissenlit de A à Z ;
- Salades sauvages et vinaigrettes forestières ;
- Se soigner avec les arbres.

Il sera également possible de participer à une activité gratuite d'observation des oiseaux (inscription obligatoire).

Pour en savoir plus sur nos activités ou pour vous inscrire, visitez notre site Web : www.maisondesforestiblesabbaye.com

MAISON DES FORESTIBLES DE L'ABBAYE

Club de pétanque Louis-Cyr

Vous aimez jouer à la pétanque ? Une nouvelle saison débute au Club de pétanque Louis-Cyr et c'est le moment de s'inscrire pour seulement 10 $!

Inscription : 6 mai 2025 de 13 h à 16 h au Centre culturel — 86, rue Archambault

Les joueurs se regrouperont tous les mardis à 18 h 45 au Centre culturel dès le 13 mai.

Pour plus d'informations, communiquez avec Ginette Desrosiers au 450 886-5464 ou Normand Carrier au 450 803-4562

Au plaisir de vous y voir !

Concert estival du chœur de Matha « Les rythmes du Monde »

À nouveau cette année, venez écouter le Chœur de Matha, composé de ses 30 choristes, interpréter de belles mélodies de Noël d'ici et d'ailleurs, le dimanche 8 décembre, à 16h, en l'église de Saint-Jean-de-Matha. Un concert toujours dirigé de main de maître par Jacques Lachapelle, notre bien-aimé et talentueux chef de chœur.

Plusieurs musiciens seront de la partie dont Sophie Lavoie, notre fidèle pianiste.

Les billets en prévente peuvent être achetés sur le site lepointdevente.com au coût de 25 $ ou à la porte au coût de 28 $ (argent comptant seulement).

C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer le samedi 8 juin 2025, à 19 h 30, formule cabaret avec bar.

Pour toute information ou achats de billets, rendez-vous sur le site Web de www.pointdevente.com ou téléphonez au 514 961-2967. Vous pouvez également consulter notre site Web : www.choeurdematha.com

RECRUTEMENT

Chanter vous démange ? Alors venez rejoindre les rangs de nos enthousiastes choristes ! Le Chœur de Matha est toujours prêt à accueillir de nouvelles voix ! Contactez Jacques Lachapelle (514 781-4906) ou Catherine Torre (514 961-2967) pour tout renseignement.

À PROPOS DE L'ENSEMBLE VOCAL LE CHŒUR DE MATHA

Créé en septembre 2021, le Chœur de Matha, un ensemble vocal mixte au répertoire composé de chansons populaires francophones, comprend une quarantaine de choristes dans quatre sections (Soprano, Alto, Ténor, Basse). Le Chœur a vu le jour grâce à deux amis passionnés de musique et de chant, Jacques Lachapelle, chef de chœur, arrangeur, compositeur, directeur musical, et détenteur d'une maîtrise en chant de l'Université de Montréal, et Catherine Torre, co-fondatrice et présidente du chœur, issue d'une famille de musiciens et possédant une formation musicale en piano.

Les Chevaliers de Colomb du Conseil 7661

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

MARS	ÉVÉNEMENTS
15	Soirée de film chasse et pêche au Centre culturel Contactez Luc Archambault pour plus d'informations : 450 803-5843 ou 450 803-3384.
AVRIL	
13	Déjeuner communautaire au Centre culturel L'ouverture des portes sera à 11h et le déjeuner sera servis à midi. Pour informations : info@chevaliersdecolomb7661.org ou 450 803-3384.
MAI	
11	Déjeuner communautaire pour souligner la Fête des mères L'ouverture des portes sera à 11h et le déjeuner sera servis à midi. Pour informations : info@chevaliersdecolomb7661.org ou 450 803-3384.
20	Assemblée générale (Élections) au Centre culturel, à 19h
31	Tournois de poche (Babette) au Centre culturel Contactez Luc Archambault pour plus d'informations : 450 803-5843 ou 450 803-3384.
JUIN	
1er	Bénédiction des motocyclistes Contactez Daniel Perron pour plus d'informations : 450 898-9446 ou au 450 803-3384
6	Assemblée générale mixte à 19h

Mouvement écologique mathalois (MEM)

JOURNÉE DE L'ARBRE ET DU COMPOST 2025 À SAINT-JEAN DE MATHA

Samedi 10 mai de 9 h 00 à 15 h 00

Adresse : Centre culturel — 86, rue Archambault

Organisé par le Mouvement Écologique Mathalois (MEM) avec la contribution de la Municipalité de Saint-Jean de Matha.

Depuis plus d'une dizaine d'années le Mouvement écologique Mathalois (MEM) organise une distribution d'arbres et de compost à Saint-Jean de Matha.

DISTRIBUTION DE COMPOST

Le compost est approvisionné par la municipalité et provient du recyclage des matières putrescibles collectées dans vos bacs bruns, au cours des dernières années. Pour la première fois cette année, une grande quantité est déjà entreposée au garage Municipal. Il sera distribué par les bénévoles du MEM. Les volumes seront d'abord limités à environ 65 litres (15 gallons US), de 9 h 00 à 13 h 30. À partir de 13 h 30, de plus grands volumes seront distribués jusqu'à épuisement des stocks.

DISTRIBUTION D'ARBRES

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts 2025, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts devrait mettre à notre disposition des plants d'arbres, feuillus et résineux, par l'entremise de l'Association forestière de Lanaudière. Si la distribution a lieu, elle se fera par les bénévoles du MEM, à raison de quelques plants par citoyens jusqu'à 13 h 30, ils seront ensuite écoulés en plus grands nombres aux propriétaires de grands terrains. Plus de précisions à venir !

MAI mois de l'arbre et des forêts

Association Forestière de Lanaudière

MEM

L'organisme des bassins versants de la Zone Bayonne

20 ANS DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE

L'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB) est heureux de célébrer son 20e anniversaire, un jalon important dans l'histoire de notre engagement pour la protection de nos rivières.

En 1995, préoccupés par la qualité du ruisseau coulant sur leur terre, petit tributaire de la rivière Bayonne, Ghislaine Guindon et Louis Trudeau mettent sur pied un comité nommé les Amants de la Bayonne. Ce comité était chapeauté à l'époque par un organisme (existant toujours aujourd'hui), Les Amis de l'environnement de Brandon. Au printemps 2002, suite à l'annonce d'une politique de l'eau mise en place par le ministère de l'environnement, les amis et les amants sont déjà en action pour devenir un des trente-trois organismes de bassins versants reconnus. Les lettres patentes signées par Louis Trudeau, Gilles Côté et Jean-Pierre Gagnon sont oblitérées du 31 mars 2003. Le travail de mobilisation était enclenché et, c'est en janvier 2005 que nous assistons à l'assemble générale de fondation dans le sous-sol de l'Hôtel de ville de Saint-Cléophas-de-Brandon. L'Organisme de bassin versant de la rivière Bayonne (OBVRB) fut officiellement reconnu.

En 2009, suite à une modification des territoires de gestion de l'eau au Québec par le ministère de l'époque, le territoire d'intervention est passé de 365 km^2 à 892 km^2. Quatre bassins versants principaux ce sont ajoutés à celui de la rivière Bayonne ; soit les rivières Cachée, La Chaloupe, Chicot et Saint-Joseph, en plus de deux zones résiduelles situées au sud et à l'est de la rivière Bayonne. L'organisme a alors changé d'appellation pour l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB).

En 2010, suite au décès de Mme Guindon, M. Trudreau a mis en place la fondation au nom de sa femme pour poursuivre l'œuvre des Amants de la Bayonne. Ce prix est offert pour souligner les travaux entrepris pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des berges.

Nous tenons à souligner avec une immense fierté notre collaboration de longue date avec la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon. Les bureaux de l'organisme sont situés à la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon depuis 20 ans. Autrefois, l'organisme occupait un seul petit local dans l'établissement, mais nous occupons actuellement deux grands locaux.

La mission de notre organisme est de soutenir, conseiller, et agir par la concertation afin de décider localement de l'avenir de nos ressources en eau.

Pour célébrer nos 20 ans, nous organiserons des activités tout au long de l'année, soyez à l'affût ! Suivez-nous sur notre page Facebook !

Pour toute question sur la gestion durable de l'eau, contactez votre équipe dévouée !

www.zonebayonne.com

zone BAYONNE

Marché Fermier Saint-Jean-de-Matha

Le Marché fermier Saint-Jean-de-Matha

Tous les vendredis du 27 juin au 22 août de 15 h à 18 h

Le Marché fermier Saint-Jean-de-Matha a pour mission de promouvoir les produits alimentaires locaux et de rassembler la communauté mathaloise, les producteurs, transformateurs et artisans dans une ambiance conviviale et festive !

FÊTES DES RÉCOLTES — 29 AOÛT DE 15 H À 18 H

Bourses d'études

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha est fière d'annoncer la création de bourses d'étude visant à récompenser des étudiant(e)s qui se distinguent par leur persévérance et leur implication dans la communauté où ils résident, dans leur milieu scolaire ou dans la communauté où ils étudient.

Ces bourses ne sont pas destinées uniquement aux élèves ayant les meilleures notes, mais à ceux et celles qui brillent par leur dévouement, leur esprit d'initiative et leur engagement.

LES BOURSES

- ✓ 2 bourses au niveau universitaire : **1000 $**
- ✓ 2 bourses au niveau collégial ou au DEP : **600 $**
- ✓ 2 bourses de niveau secondaire : **400 $**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- ✓ Être résident(e) ou originaire de Saint-Jean-de-Matha (preuve d'adresse ou de lien avec la municipalité requise) ;
- ✓ Être inscrit(e) à temps plein pour l'année scolaire 2024-2025 dans un établissement de niveau secondaire, collégial ou universitaire ;
- ✓ Faire preuve d'implication dans la communauté où ils résident, dans leur milieu scolaire ou dans la communauté où ils étudient, notamment par le bénévolat ou d'autres initiatives positives.

C'est l'occasion de souligner vos efforts et votre rôle actif dans votre milieu !

Prenez le temps de remplir le formulaire de candidature disponible sur notre site Web pour nous partager votre parcours et vos réalisations.

La date limite pour envoyer le formulaire est le 25 avril 2025.